

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2011

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 ET R.2121-11 du CGCT.

Présents : Mesdames A.RENAUD, C.VARDON, F.LAVOIX,
Messieurs J.CHESSSE, D.FAVREAU, Y.RAISON, C. BROUSSE, Th. JOUBERT

Absents : V. BONNET (pouvoir Y. RAISON), M. MOREAU, C.BONHOMME, M. DEMAILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Didier FAVREAU

ORDRE DU JOUR :

- 1- Les infos
- 2- La CUMA : Recherche achat terrain
- 3- Mise en vente ancien bâtiment atelier communal : Fixation prix
- 4- Lettre de Jacques LAMIAUD pour reprise voirie, lotissement privé, impasse de la Nouvelle
- 5- Heures complémentaires Claudine RAISON
- 6- Taux unitaire des vacations funéraires
- 7- Achat et revente de poubelles aux administrés
- 8- Parking de l'école : demande de subvention ministère de l'intérieur
- 9- Questions diverses
 - problème stationnement
 - chiens errants
 - SCOT

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Le Maire, Adélaïde RENAUD. Le quorum est atteint et le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier FAVREAU est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Remarque de Didier Favreau concernant le point 2 du compte rendu du 31 janvier 2011, portant sur la décision d'intercommunalité. Il précise de rectifier qu'il n'a pas voté contre.

Madame le Maire prend note de cette remarque et correction sera faite.

1/ Les infos :

Madame le Maire informe le Conseil :

- * Nouvelle Assistante Sociale du Canton depuis le 01/02/2011 : Mme Véronique GUSTIN
- * Réunion SMICTOM le 07/02 : Achat terrain nouvelle déchetterie à Courçon et indemnisation du fermier.
- * Vote Budget 2011 de la Communauté de Commune le 09/02/11 : (abstention Délégués Cram-Chaban).
- * Lettre de Thierry Joubert à Madame Le Maire concernant la destruction de plants de haies : Il s'engage à remettre en état les haies détruites.
- * Lettre de l'Inspection Académique de la Charente-Maritime informant l'ouverture d'une nouvelle classe pour la rentrée 2011/2012 : Le seuil de 167 fixé est passé à 168.
L'augmentation du nombre d'élèves évolue pour les années à venir : 2012 = 171 et 2013 = 176
- * Dissolution AFR : La commune règlera les taxes foncières = 107.57 € sur budget 2011 - compte 678 (dépenses exceptionnelles).
- * 19 mars 2011 : Journée de commémoration du 49ème anniversaire du cessez le feu en Algérie
- * Lettre de la préfecture pour la régularisation erreur imputation du FCTVA de 2009 = 8138.73 € (compte 1022).
- * Jacques CHESSSE fait part au Conseil de la demande de stage d'un jeune de la commune dans le cadre d'une réinsertion en milieu professionnel par La Mission Locale. Après renseignements au Centre de Gestion, un problème juridique et statutaire se pose.
- * Jacques CHESSSE et Yves RAISON font le point du chantier local technique. Le planning d'exécution des travaux n'a pas de retard. La fermeture du local est prévue le 14/03/11.
- * Christian BROUSSE : Réunion de la Randonnée Pédestre le jeudi 10 mars à 20h00 avec Pôle Nature. La randonnée sera organisée en septembre 2011. Les associations et les élus Cram-Chaban sont concernés pour son organisation.
Il informe le Conseil du rendez-vous du 21 mars pour le logo de Cram-Chaban et des articles pour le bulletin de juillet.

* Bornage du terrain d'Annie Bouchet : Thierry Joubert a assisté et signale que la haie située le long du cimetière appartient à Madame BOUCHET. Les employés doivent cesser tout entretien qui était fait depuis plusieurs années.

Frédérique Lavoix a participé à la réunion du Syndicat Informatique. Le nouveau logiciel Cosoluce sera installé dans les Mairies.

2/ CUMA : recherche achat terrain

Le Président de la CUMA « Vallée du Mignon », Monsieur Jean-Luc BOURREAU, a rencontré le 23 février Madame le Maire et Yves RAISON, il veut acheter un terrain pour un nouveau bâtiment. Le terrain communal situé à l'ancien abattoir l'intéresse pour plus de surface.

Madame le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 12 novembre 2010 relative à l'inconstitutionnalité de la cession gratuite de terrain, la cession gratuite de terrain ne peut plus être exigée depuis le 23 septembre 2010.

Madame le Maire invite les conseillers à donner leur avis.

Plusieurs problèmes sont soulevés : vérifier si le terrain est constructible et prise en compte de l'environnement avec la possibilité d'arborer le bâtiment. Ce bâtiment de la CUMA n'intéresse pas la commune souligne Yves Raison.

Après discussion, le Conseil accepte à l'unanimité (présents + pouvoirs) la demande et autorise Madame Le Maire à solliciter France Domaine pour l'estimation et vérifier que le terrain est constructible.

Didier Favreau et Thierry Joubert ne prennent pas part au vote.

3/ Mise en vente ancien bâtiment Atelier Communal

Accord avait été donné à Madame Le Maire pour faire évaluer 3 parcelles par France Domaine : **parcelle AB 205 et AB 13 – 8 Rue de la Pichardière et parcelle AB 143 - Rue basse**

L'estimation est réalisée, il est proposé au Conseil de fixer le prix de vente des parcelles.

Le Conseil accepte, 7 voix pour, 1 abstention de fixer le prix de vente des parcelles AB 205 et AB 13 : 8 Rue de la Pichardière à 13000 €

Le Conseil accepte à l'unanimité (présents + pouvoirs) de fixer le prix de vente de la parcelle AB 143 : Rue Basse à 4000 €.

Autorisation est donnée à Madame Le Maire pour toutes les démarches.

Yves RAISON ne prend pas part au débat.

4/ Lettre de Jacques LAMIAUD pour reprise voirie, lotissement privé, impasse de la Nouvelle

Par courrier du 15 janvier, Monsieur Jacques LAMIAUD propose que la voirie de son lotissement privé, soit incorporée dans le domaine communal. Le Rendez-vous avec Madame le Maire et Yves RAISON a eu lieu mardi 15 février.

Madame Le Maire rappelle que la reprise de voirie d'un lotissement privé doit respecter plusieurs recommandations rappelées par la DDTM ; en plus des coûts supplémentaires en charge de la commune, si intégration.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition et demande que les recommandations et mise en conformité soient faites avant décision.

5/ Heures complémentaires Claudine RAISON :

La Trésorerie a demandé aux communes de transmettre des délibérations ou procéder à la régularisation des heures complémentaires effectuées par leurs agents suite au contrôle approfondi des salaires 2009 par le Pôle d'Apurement Administratif de Rennes.

Madame le Maire expose au Conseil que Madame Claudine RAISON est concernée, elle effectue des heures complémentaires de ménage à la Salle des Fêtes. Il convient de se conformer et régulariser ce cas.

Le conseil, à l'unanimité (présents + pouvoirs), autorise Madame Claudine RAISON à effectuer des heures complémentaires de ménage à la Salle des Fêtes.

6/ Taux unitaire des vacances funéraires

Madame le Maire explique que les opérations funéraires doivent être effectuées sous la surveillance des services de police du Maire ou adjoint délégué. L'article L.2213-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié par la loi N°2008-1350 du 19 décembre 2008.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (présents + pouvoirs), donne un avis favorable à la fixation du taux de vacation funéraire à 25 €.

7/ Autorisation d'acheter et de vendre du matériel aux administrés

La commune a acheté des poubelles chez la société l'idéo équipement dans le but de les revendre aux administrés. Le montant s'élève à 722,81 €.

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'acheter et de revendre ces poubelles et de l'imputer au compte 6068.

Le conseil municipal, à l'unanimité (présents + pouvoirs), donne son accord.

8/ Parking de l'école demande de Subvention Ministère de l'Intérieur

Madame le Maire informe le Conseil de son entretien du 1^{er} mars, avec l'Assistante Parlementaire du Sénateur Michel DOUBLET.

L'enveloppe étant réduite, seul le projet parking école sera retenu.

Le conseil accepte à l'unanimité que :

- **Les travaux commenceront au cours du 1^{er} semestre 2011**
- **le Maire signe tous les documents nécessaires au projet**
- **décide de solliciter le chapitre 122-action à hauteur de 40 %**

9/ Questions diverses

***Courrier ERDF** : Dépôt du Certificat d'Urbanisme de Jean-Marc BERTHOMES, les futures habitations doivent être raccordées au réseau car les lignes sont éloignées. Une contribution financière est demandée à la commune. Un courrier avec refus sera adressé à ERDF. La commune ayant instauré sur tout son territoire la P.V.R « La Participation des Voies et Réseaux)

***SCOT** : Carole VARDON a assisté à la réunion CDC du 08/03/11, la décision a été reportée.

***Permission Voirie France Télécom** : Pose de poteaux, un avis défavorable sera notifié.

***Chiens errants** : Madame le Maire rappelle que suite à plusieurs plaintes, les propriétaires des chiens doivent les tenir en laisse – Un arrêté va être pris dans ce sens.

* **Madame MUNTZ** a exposé à Madame le Maire, le problème occasionné par sa fosse sceptique. Madame le Maire la conseille de saisir les services techniques de la RESE

* Situation précaire d'une famille pour paiement cantine. Le CCAS examinera le cas.

* **Stationnement** : les panneaux d'interdiction de stationner doivent être respectés pour faciliter la circulation des véhicules et camions de services.

La séance est levée à 22h05

Fait à Cram-Chaban, le 09 mars 2011

Le Maire,



Adélaïde RENAUD

